

Image not found or type unknown



Généalogiste et succession

Par **baloo 6625**, le **03/03/2013 à 22:10**

[fluo]bonjour[/fluo]
Une succession peut-elle se faire normalement si l'on a refusé de signer le contrat de révélation de succession en connaissant le défunt et le notaire ?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **04/03/2013 à 06:13**

Bonjour,
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre